



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS
(Département du Val-de-Marne)

PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 14 MARS 2024

=====

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 28
L'an deux mil
Vingt-quatre

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mars, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 8 mars 2024, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – PHILIPPE – REGARD-MACE – ZITI – MM. COLBEAU – GUILLARD – DAOUDA – GERMANI – Mme RICHEL – MM. GREINER – LONY – ROBILLARD – Mme CIREFICE – MM. BOMPARD – MALHERBE

ABSENTS : MM. CURLIER-ANDRADE (procuration à M. SEGURA) – LETONNELIER (procuration à M. TRYZNA) – Mmes HADDAD (procuration à M. COLBEAU) – PACREAU-VETILLARD (procuration à M. GREINER) – MM. DUMONT (procuration à Mme GERMAIN) – BOUMOULA (procuration à M. CAUSSIGNAC) – Mme HILLION (procuration à M. ROBILLARD)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Guylaine TORCHEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 21 décembre 2023

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15, dispose que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à arrêter le procès-verbal de sa séance du 21 décembre 2023, et à l'approuver.

Les remarques formulées quant au procès-verbal de la séance précédente sont intégrées audit document.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LETONNELIER – Mmes DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHEL – M. GREINER – MM. MALHERBE – BOMPARD

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

Point n° 2 : Approbation de la restitution de la compétence cimetière à la Ville de Villetaneuse et de la demande d'adhésion au SIFUREP de la Commune d'Auvers-sur-Oise

Monsieur le Maire expose :

Le SIFUREP assure depuis sa création une mission de service public pour l'organisation, la gestion et le contrôle du funéraire sur le territoire de l'Ile-de-France, pour le compte de ses collectivités adhérentes, dont la Ville de Thiais.

Lors de son Comité Syndical du 5 décembre dernier, le SIFUREP approuvait à l'unanimité la restitution de la compétence cimetière à la Ville de Villetaneuse, seule bénéficiaire de ce transfert de compétence, et la révision statutaire visant à la supprimer. En effet, la distance géographique entre le siège dudit syndicat et le cimetière de Villetaneuse ne favorisait pas un suivi optimal de cet équipement.

Ainsi, la restitution de ladite compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité Syndical du SIFUREP et des Conseils Municipaux des Communes qui en sont membres.

Concomitamment, la Commune d'Auvers-sur-Oise a sollicité son adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ». Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-18, l'assemblée délibérante de la Ville de Thiais, en tant que collectivité membre du SIFUREP, doit se prononcer sur cette adhésion.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la restitution de la compétence cimetièrre à la Ville de Villetaneuse ;
- D'approuver la modification des statuts du SIFUREP tels qu'annexés ;
- D'approuver la demande d'adhésion de la Commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP, au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 3 : Rapport sur les actions entreprises par la Commune faisant suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville de Thiais concernant les exercices 2017 et suivants

Monsieur le Maire expose :

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Ile-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Thiais concernant les exercices 2017 et suivants. A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis le 6 mars 2023 un rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Maire de Thiais.

Ces documents ont été présentés au Conseil Municipal qui s'est tenu le 16 mars 2023, et ont fait l'objet d'un débat.

Conformément à l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués ».

Ainsi, le rapport ci-annexé détaille les actions menées par la Collectivité faisant suite aux huit recommandations de régularité et de performance de la CRC.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.

Monsieur le Maire : « L'an passé, la Chambre Régionale des Comptes rendait son rapport dans lequel elle soulignait une gestion satisfaisante de la Ville. Des recommandations avaient été émises et nous devons, bien entendu, rendre compte des actions mises en œuvre par la Commune afin de répondre auxdites recommandations. »

Monsieur LONY : « J'ai une remarque à propos des postes surnuméraires qui sont cités dans ce rapport. Nous comprenons bien que les postes surnuméraires sont des postes vacants après départ ou évolution de carrière. Ces postes restent cependant inscrits dans la vie de la Ville, d'après ce que l'on comprend, et il est nécessaire de les supprimer, ce qui signifie aussi que ces départs ne sont pas remplacés. Alors sans doute parce que le besoin a disparu, mais le nombre élevé de ces suppressions

nous étonne. Il y en a eu 76 en 2022 selon le rapport, 50 prévues en 2024, ce qui fait 126 en deux ans. 126 postes dont le besoin a disparu peut surprendre, donc quels sont les services qui sont concernés et dans quels domaines sont supprimés ces postes surnuméraires et comment sont compensées ces suppressions ? »

Monsieur le Maire : « Ne pas conserver les postes qui ont été remplacés ou qui n'ont plus d'utilité, dans le budget municipal, est un signe de bonne gestion. Le nombre d'emplois permanents demeure stable année après année, et des mouvements de suppression s'opèrent évidemment en fonction des qualifications nouvelles des agents, faisant suite, par exemple, à la réussite d'un concours de la Fonction Publique. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

FINANCES

Point n° 4 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 est annexé à la présente note de synthèse.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel, mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Maire : « Chaque année, avant le vote du budget, nous sommes conduits à prendre acte du traditionnel débat des orientations budgétaires. La première partie du rapport des orientations budgétaires présente notamment le contexte actuel à l'échelle nationale et son impact sur la Ville. Nous avons le souci de tenir nos engagements, en maîtrisant un équilibre entre notre investissement et notre fonctionnement. Cette maîtrise nous permet alors de gérer les dépenses publiques tout en maintenant des taux d'imposition faibles, comme vous pourrez le constater à la lecture dudit rapport. D'ailleurs, je rappelle que nos taux d'imposition sont parmi les plus bas du Département du Val-de-Marne. Nous veillons également à préserver notre capacité financière : chaque année, la dépense de la dette diminue. Nous assurons une bonne gestion et une rigueur depuis de nombreuses années, et nous comptons bien en faire de même pour cette nouvelle année. Je vais laisser la parole à Caroline OSSARD, afin qu'elle vous présente en détails les orientations budgétaires de 2024. »

Madame OSSARD : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Bonsoir à tous,

Je vais donc vous présenter les éléments de ce rapport d'orientations budgétaires. Il s'inscrit sur fond de crise économique et géopolitique intense. Il résulte de cette crise un ralentissement de l'activité économique de façon générale. Dans ce contexte contraint, la Ville de Thiais maintient, comme l'a annoncé Monsieur le Maire, ses axes d'engagement en proposant une offre de services adaptée aux besoins des Thiaisais, et une gestion réfléchie des infrastructures, intégrant le défi de la transition écologique. Comme vous pourrez le voir, les arbitrages pertinents proposés soutiennent une nécessaire agilité en faveur d'un avenir serein pour la Ville, en poursuivant la trajectoire de désendettement.

Dans un premier temps, je vais vous présenter les éléments du contexte national qui ont conduit aux arbitrages de ces propositions. Les hypothèses qui sont retenues sont celles de la loi de finances pour 2024 qui a été révisée. L'évolution du PIB avait été envisagée à 1,4%, puis baissée à 1% en février, ce qui confirme le contexte de ralentissement économique. Toutefois, nous avons sur l'année 2024, un ralentissement de l'inflation qui est retenue au niveau de la loi de finances à hauteur de 2,6% pour l'année. Pour rappel, elle était à 5,2% en 2022. Nous avons des comptes publics qui sont encore en situation très critique puisque le déficit public se situe au-delà des 3%, avec un prévisionnel de 4,4%, et une dette publique qui s'est accrue et qui avoisine les 112% du PIB. La tendance haussière des taux d'intérêts tente à se renverser, et nous attendons donc une stabilisation pour le second semestre. Enfin, en ce qui concerne les éléments fiscaux, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives sur l'année 2024 est de 3,9%. Pour rappel, il avait été de 7,1% en 2023.

Face à cette situation, l'Etat a maintenu plusieurs types de mesures, notamment les filets de sécurité et l'amortisseur électricité. Des éléments ont contribué à l'augmentation du pouvoir d'achat des agents publics avec un impact en année pleine sur le budget 2024 : la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, le relèvement du minimum de traitement et les augmentations successives du SMIC. Il y a également certaines mesures fiscales qui sont relatives aux dotations aux collectivités locales et que vous retrouverez dans la note de synthèse qui vous a été transmise.

Pour ce qui est des liens entre la Ville de Thiais, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Métropole du Grand Paris, les traductions financières sur le budget 2024 sont envisagées comme suit : en ce qui concerne le fonds de compensation des charges territoriales, il est inscrit au budget 2024 pour un montant total de 320 060 euros. S'agissant du montant prévisionnel de l'attribution de compensations 2024 qui est notifié par la Métropole du Grand Paris, il est prévu à hauteur de 12 388 770 euros : c'est le même montant qu'en 2023.

Au niveau de la Commune, les orientations budgétaires ont fait l'objet d'arbitrages nécessaires à sa maîtrise. Au vu de ces éléments, la Ville souhaite maintenir deux axes prioritaires : soutenir un programme d'équipements robustes et poursuivre la réduction de l'encours de la dette. En termes de constitution du budget de fonctionnement, nous vous proposons de prendre en compte les éléments suivants : des recettes estimées à 46 067 792 euros, hors reprise de l'excédent de 2023, soit une augmentation d'1 347 964 euros par rapport au budget de 2023. Ces recettes incluent un montant identique pour l'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris ; la prise en compte des revalorisations nationales des bases locatives au niveau fiscal, mais sans augmentation du taux d'imposition de la Ville en 2024 ; une baisse des produits de la fiscalité indirecte, notamment des droits de mutation au vu de l'évolution du coût de l'argent toujours élevé, et du resserrement des conditions d'attribution de prêt par les banques ; de la réduction attendue de la taxe d'aménagement et de redevances d'occupation du domaine public au regard de l'évolution du secteur du bâtiment. On constate une stabilité des produits des services au global.

Au niveau des dépenses, ces dernières sont estimées à 42 189 126 euros, donc une augmentation d'1 487 902 euros, soit plus 3,66% par rapport au budget de 2023. En année pleine, elles intègrent les augmentations de charges de personnel qui se situent à plus de 5%. Nous avons des charges de personnel qui s'élèvent à 20 millions, mais qui restent maîtrisées dans le budget de la Ville. Elles représentent 48% des dépenses, ce qui est un pourcentage très bas par rapport aux strates habituelles des collectivités publiques, et souligne une bonne gestion communale. Nous appliquons directement l'augmentation du point et les revalorisations. Nous observons une augmentation des participations obligatoires, notamment l'augmentation de la participation pour le fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. L'enveloppe qui concerne les subventions aux associations est

maintenue, à l'exception de celle attribuée au CCAS, qui, comme habituellement, voit sa subvention augmenter de 1%. Nous avons une augmentation des coûts de fonctionnement de façon globale qui est due à l'inflation, qui est évaluée à plus de 800 000 euros. Nous avons également des augmentations induites par des changements de périmètre au niveau de la Ville, avec l'ouverture du multi-accueil Cœur de Ville en février 2024, et l'arrivée de la gare de la ligne 14 du métro en juin prochain : donc il s'agit concrètement du marché de gestion pour le multi-accueil et des nouveaux contrats qui sont liés à l'arrivée de la gare. Enfin, l'augmentation des dépenses est ralentie par la baisse des charges financières à hauteur de 153 000 euros. Cette baisse est issue du processus vertueux du désendettement de la Ville, puisque plus nous remboursons, moins les charges financières sont importantes. D'ailleurs, pour faire un focus sur la structuration de la dette, la Ville poursuit son désendettement. L'encours de la dette est en diminution continue depuis plusieurs années. Sur cinq ans, il a diminué de plus d'un million d'euros. Le montant moyen de la dette par habitant est de 1 134 euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de 28% par rapport à 5 ans. Cette trajectoire sera poursuivie. Pour compléter le financement du programme d'investissement, nous limiterons pour cela le recours à l'emprunt en deçà du montant des remboursements de capital de l'année, soit en dessous de 4 millions d'euros.

Pour ce qui est des orientations en termes d'investissement pour l'année 2024 : il se situe aux alentours de 13 millions d'euros et nous allons poursuivre les engagements pluriannuels autour des axes majeurs qui sont déjà déployés. En matière de transition écologique, ce programme représente plus du tiers des dépenses d'équipement, soit un peu plus de 2,6 millions d'euros. Elles concernent le bâti, les espaces urbains et également des études de performance énergétique qui sont sollicitées de façon à pouvoir orienter au mieux les décisions d'investissement. Concernant la rénovation des bâtiments, nous lançons le plan annuel de rénovation thermique des écoles, avec notamment la réhabilitation de la façade de l'école élémentaire Saint-Exupéry, pour un montant de 420 000 euros. Il y aura également la poursuite de la rénovation du Palais Omnisports, qui rentrera dans sa quatrième tranche en 2024, pour 300 000 euros ; la réhabilitation des locaux des services techniques, dans sa dernière tranche, pour plus de 500 000 euros et les travaux du parking du marché pour 100 000 euros. Dans le cadre de la transition écologique et de la sobriété énergétique, l'objectif de la Ville est également de favoriser les mobilités en améliorant la réduction des temps de trajet et la qualité de vie, par exemple au travers de l'ouverture de la future gare de métro, ou encore l'arrivée de la gare TGV en 2032. Le travail s'effectuera aussi par la poursuite du développement du Plan Vélo qui est prévu à hauteur de 350 000 euros. S'agissant de l'opération Cœur de Ville, nous lançons la troisième phase du projet avec la réfection de la rue Jean Jupillat et le lien avec le parc Mermoz pour 660 000 euros. De plus, la requalification du parc André Malraux est prévue, à hauteur de 620 000 euros, pour laquelle une subvention de 455 000 euros a été versée à la Ville par la Métropole du Grand Paris. Dans ces prévisions, il s'agira également d'adapter la Politique de la Ville aux évolutions du territoire, notamment d'achever l'opération ANRU du quartier des Grands Champs, avec 600 000 euros de prévus pour les travaux de VRD, et d'élaborer une stratégie pour le nouveau Quartier Politique de la Ville du Pavé de Grignon. Par conséquent, plusieurs orientations vous seront présentées lors des prochains Conseils Municipaux, singulièrement la convention PUP relative à l'entrée de ville située sur la RD7, le Contrat de Ville qui reprendra les actions essentiellement éducatives et culturelles du nouveau Quartier Politique de la Ville, la fin anticipée du bail emphytéotique de la Résidence L'Espérance, ce qui représente une opportunité de pouvoir récupérer la propriété et la gestion complète de ce bâtiment en versant une soulte de 240 000 euros, puis l'implantation de plusieurs stations Vélib sur le territoire communal.

En ce qui concerne le plan de financement, la stratégie financière est toujours de poursuivre le désendettement avec : le maintien de la fiscalité directe, un recours à l'emprunt limité à 4 millions d'euros ; le développement de financements extérieurs, en allant chercher des subventions que nous obtenons au fur et à mesure ; un autofinancement composé comme suit : une épargne brute issue de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 3 878 000 euros et l'intégration de l'excédent de 2023 estimé à 660 000 euros. Cela permet de maintenir un plan de financement équilibré et de financer à la fois le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de la Ville. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame OSSARD qui a décrit ce que sont nos orientations budgétaires pour l'année qui vient. Nous nous inscrivons dans une stratégie qui est la même que celle de l'an passé, à savoir la conduite d'une bonne gestion, la volonté d'investir et, bien entendu, la prise en compte des contraintes extérieures. Cette ligne de conduite nous permet d'être au rendez-vous d'un certain nombre de défis, et de mener à bien nos projets. Bien entendu, nous mettons l'accent sur les problèmes thermiques et les économies d'énergie, par exemple au travers du remplacement des luminaires de la Ville pour de l'éclairage LED. D'ailleurs, ces travaux sont quasiment achevés à ce jour. Enfin, sur le plan de l'environnement, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre tout en respectant les nouvelles normes en matière d'environnement et de climat. »

Monsieur LONY : « J'ai une question à propos de l'évolution des recettes. Nous avons proposé d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce qui nous aurait permis d'avoir un montant supérieur à 680 000 euros, alors que vous aviez indiqué que le montant de cette recette était peu important dans un précédent Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « Depuis tout temps, notre volonté est d'épargner les Thiaisais et leur pouvoir d'achat, qui sont soumis par ailleurs par un matraquage fiscal de l'État. La France est l'un des pays qui a le plus grand taux de prélèvements obligatoires de l'Organisme de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Les Thiaisais sont pressurisés par le niveau des taxes à l'échelle nationale et, à mon sens, ce n'est pas le rôle de la Ville de faire peser de plus lourdes contributions financières sur les usagers et d'amputer leur pouvoir d'achat. Notre volonté est de maintenir un impôt faible, et cela est possible grâce à notre gestion rigoureuse, et je le répète, nos taux d'imposition sont parmi les plus bas du Département du Val-de-Marne. Comme l'évoquait Madame OSSARD un peu plus tôt, 48% de notre budget de fonctionnement représente les dépenses de personnel. Il est à noter que si la masse salariale se situe en-deçà des 50%, ce qui est le cas de Thiais, c'est le signe d'une bonne gestion. D'ailleurs, la plupart des villes avoisinantes ont des dépenses salariales d'environ 60%, ce qui, de fait, ne leur permettent pas de mener à bien certaines de leurs actions. »

Monsieur LONY : « Oui, bien sûr, je l'entends bien comme ça. La taxe d'habitation a été supprimée pour les Thiaisais, et donc il s'agit des taxes sur les résidences secondaires, a priori, des gens qui n'habitent pas la ville. »

Monsieur le Maire : « Les usagers qui possèdent des résidences secondaires sur la ville sont également Thiaisais, des Thiaisais qui sont partis en province et qui ont conservé leur bien immobilier à Thiais. Ils reviennent sans doute habiter leur logement qui était le leur, qui était leur résidence principale pendant un temps. Cet effort serait marginal. C'est encore une fois une volonté de la Municipalité de ne pas faire peser sur les usagers plus d'impôts que d'usage. »

Monsieur LONY : « Merci. Concernant l'évolution des dépenses, nous notons une augmentation des contrats d'externalisation des services techniques pour plus de 187 200 euros. Alors pourquoi faire le choix de l'externalisation vers le privé alors que l'on pourrait préserver des emplois municipaux ? Est-ce que ça ne coûte pas plus cher à la Ville ? »

Monsieur le Maire : « Les équipes des services techniques ont été renforcées par l'arrivée de nouveaux ingénieurs et de cadres. Ils doivent réaliser un certain nombre de projets qui nous permettent d'agir à la fois sur les problématiques liées aux économies d'énergie, à la montée du prix du gaz et du fioul, tout en menant des actions qui respectent nos engagements nouveaux en matière d'environnement et de transition écologique.

De plus, l'entretien des espaces publics, notamment dans le secteur des Grands Champs, est un sujet qui nous préoccupe. En conséquence, nous avons mis en œuvre un certain nombre de process, et les interventions dans ce quartier ont augmenté. La Ville a également travaillé de concert avec les services territoriaux afin d'implanter de nouveaux bacs à ordures ménagères. Ce système aura notamment pour vocation de remplacer les containers situés dans les coins de rue et qui, parfois,

débordent et créent un environnement assez repoussant. Notre objectif est de déployer de nouvelles techniques qui favoriseront le respect de l'environnement, tout en essayant de donner aux habitants de ce quartier, une meilleure appréhension de leur cadre de vie. »

Monsieur LONY : « J'ai une autre question qui porte sur les aménagements urbains. Le 14 juin 2021, la Municipalité a émis un arrêté instituant une ZFE, une Zone à Faibles Emissions, sur toutes les voies communales de Thiais, pour une durée de trois ans, afin d'accélérer le renouvellement du parc automobile. Dans le cadre des réaménagements urbains qui sont en cours et qui sont prévus, notamment dans la zone Sénia, je suppose que cet arrêté s'appliquera également sur les voies de cette zone. Les promoteurs immobiliers sont-ils incités à aménager des places de stationnement équipées de bornes de recharge électrique ? »

Monsieur le Maire : « Le territoire communal n'est pas concerné dans son entièreté par la Zone à Faibles Emissions. En effet, le périmètre de la ZFE est délimité à l'intérieur de l'autoroute A86. Les usagers circulant sur les routes incluses dans cette zone peuvent potentiellement être contrôlés si leur véhicule ne respecte pas les règles de ce dispositif.

S'agissant du renouvellement de la flotte automobile communale, nous avons acquis au fil des ans un ensemble de véhicules électriques. De plus, la Ville avait adhéré au programme de déploiement d'infrastructures de charge du SIPPAREC, et des bornes de recharge ont ainsi été installées sur le territoire communal, notamment sur les parkings du Palais Omnisport et de la Piscine, sur l'avenue du Président Franklin Roosevelt, et dans le quartier Sud de la Ville, permettant aux Thiaisien(ne)s de recharger leur véhicule. »

Monsieur LONY : « Merci pour votre réponse, mais je tiens à préciser que j'ai relu l'arrêté et qu'il précise bien sur toutes les voies communales de Thiais. Voilà, pas seulement les abords de l'A86. »

Monsieur le Maire : « Je vous invite à vous référer à la carte de la ZFE qui met en exergue les limites de son périmètre. En revanche, il est vrai que la ZFE ne fait pas encore l'objet de sanctions. La Métropole du Grand Paris a entrepris une discussion avec l'Etat pour veiller à ce que ce dernier verse les aides qu'il s'était engagé à fournir, et que les ménages ne subissent pas à outrance les sanctions possibles pour ceux qui n'avaient pas les moyens d'acquérir un nouveau véhicule. A ce jour, ces problématiques sont encore en suspens et personne n'est verbalisé. »

Monsieur ROBILLARD : « Donc, si je comprends bien, il y a une contradiction entre le plan et le texte de l'arrêté. Est-ce qu'on pourra regarder ça de plus près ? Parce que c'est quand même très flou pour les Thiaisien(ne)s qui sont en dessous de l'A86. »

Monsieur le Maire : « Si vous le souhaitez, je vous transmettrai ces documents. Nous pourrions évoquer ce sujet plus en détails. »

Monsieur ROBILLARD : « Moi, j'ai quelques questions à poser sur ce DOB. J'en ai même pas mal. Donc je vais essayer d'aller vite. Pour rejoindre ce qui a été dit juste avant sur l'externalisation des tâches aux privés, j'ai relevé dans le DOB que le nettoyage de l'école Saint-Exupéry allait être externalisé. Pour quelles raisons ? Et surtout, est-ce qu'il y a eu une étude comparative sur le coût du nettoyage réalisé par des fonctionnaires de la Ville et le coût de l'externalisation ? »

Monsieur le Maire : « Le nettoyage de l'ensemble des écoles élémentaires situées sur le territoire communal est aujourd'hui réalisé par un prestataire extérieur. La gestion de l'école Saint-Exupéry était un peu différente puisqu'il restait quelques agents chargés du nettoyage de ces locaux. Ces derniers étant partis à la retraite récemment, l'école élémentaire de Saint-Exupéry est dès lors prise en charge par la société de nettoyage. »

Monsieur ROBILLARD : « Une question sur la participation de la ville à l'EPA ORSA. Pourquoi cette participation a-t-elle chuté en 2024 ? Et en comparaison, j'ai vu que nous allions

dépenser 131 000 euros au titre de sa recapitalisation. Donc dans quel but ? Et il y a une petite coquille sur deux pages différentes sur ce montant, un endroit où on parle de 131 000 et un autre endroit de 134 000. Ce n'est pas grave. »

Monsieur le Maire : « La consolidation financière de l'EPA ORSA avait été évoquée et approuvée lors d'un précédent Conseil Municipal. En effet, je vous rappelle que cet établissement a connu par le passé des difficultés financières. Ainsi, l'Etat, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et les collectivités qui composent l'EPA ORSA s'étaient accordées pour sa recapitalisation. L'objectif de l'ensemble des partenaires était de maintenir à flot cet outil précieux. Bien entendu, la participation de chacun était fixée par une clé de répartition précise. Cette institution avait besoin d'être recapitalisée et n'a pu l'être que grâce à l'effort commun et collectif. La participation de la Ville s'élève à 131 154 € pour 2024. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous parlez de la participation annuelle de la Ville ? Tous les ans ? »

Monsieur le Maire : « Une recapitalisation n'a pas lieu d'intervenir chaque année, mais bien à une période précise, pour répondre à un besoin défini. »

Monsieur ROBILLARD : « Donc la Région ne participe plus ? »

Monsieur le Maire : « La Région n'a pas participé à la recapitalisation de l'EPA ORSA. »

Monsieur ROBILLARD : « Pourtant vous connaissez bien la Présidente. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes toujours dans des mentions personnelles. Je ne suis pas dans cet état d'esprit, mais je constate malheureusement que c'est souvent le vôtre. Je n'ai jamais mis ici en débat le fait que vous puissiez, à un moment donné, avoir une connaissance des autorités départementales quand elles étaient proches de vous. Ce type de remarque n'est pas honorable, Monsieur ROBILLARD. »

Monsieur ROBILLARD : « Si la Région participait à la capitalisation de l'EPA ORSA, ça pourrait faire baisser la participation des communes. »

Monsieur le Maire : « La participation de la Région a été sollicitée à plusieurs titres, que ce soit pour les travaux du gymnase d'Oriola, pour lesquels elle nous a versé un million d'euros, ou encore les opérations du Palais Omnisports. »

Monsieur ROBILLARD : « Autre question. Est-ce que vous pouvez nous indiquer en quelques lignes le programme de travaux sur la rue Jupillat ? Est-ce qu'il y a du stationnement aménagé, des plantations ? J'imagine qu'il y aura une piste cyclable. »

Monsieur le Maire : « L'an dernier, une enveloppe de 500 000 euros était prévue pour les travaux de la rue Paul Vaillant-Couturier, et nous avons annoncé qu'une somme similaire serait fixée pour la rénovation de la rue Jean Jupillat. Aussi, je vous confirme que 600 000 euros seront inscrits au budget pour ces travaux. Notre volonté est de donner un nouveau visage à cette rue et de revoir son agencement, avec à la fois, la plantation d'arbres, la création de places de stationnement permettant ainsi aux riverains de se garer sans encombrer les trottoirs, et la possibilité pour les vélos d'y circuler. Je consulterai très prochainement les conseils syndicaux, et leur présenterai à cette occasion notre projet. La réhabilitation de cette rue amorcera également les travaux de réaménagement du parc Jean Mermoz. En effet, dans la continuité de l'opération Cœur de Ville, la sente pédestre qui traverse l'ensemble immobilier situé rue Paul Vaillant-Couturier, aboutira par la suite à l'entrée du parc. »

Madame CIREFICE : « J'ai une question pour compléter la question précisément des plantations. Est-ce qu'on pourrait avoir un plan global des arbres qui ont été plantés dans la ville, de ceux qui vont l'être, de manière à ce qu'on ait à l'échelle de la ville une idée un peu précise de toutes ces plantations effectuées et à venir ? »

Monsieur le Maire : « Ce sujet a d'ores et déjà été évoqué à maintes reprises au sein de notre assemblée. Le programme de plantations d'arbres de la Ville vous a été présenté, notamment lorsque les demandes de subventions au Conseil Départemental du Val-de-Marne étaient inscrites à l'ordre du jour. En effet, je vous rappelle que la Ville avait saisi l'opportunité de participer au Plan 50 000 arbres mené par le Département, et avait ainsi obtenu le versement de subventions. En outre, nous avons également pour objectif de remplacer des arbres aujourd'hui défectueux, malades, situés sur certaines avenues, par de nouvelles espèces. Bien entendu, ces plans de plantation seront communiqués aux membres de la commission municipale qui traite ces questions. »

Madame CIREFICE : « Dans quelle commission ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit évidemment de la Commission Urbanisme-Environnement-Protection du paysage. »

Madame CIREFICE : « Et on ne peut pas avoir un plan d'ensemble indépendamment de la Commission d'Urbanisme, qui pourrait être présenté par exemple en Conseil Municipal, pour qu'on ait une idée globale ? »

Monsieur le Maire : « L'objectif des commissions municipales est d'aborder les questions techniques, d'y répondre et de favoriser les échanges et les débats entre les élus les composant. Nous n'allons pas réunir un Conseil Municipal pour étudier le plan des plantations. Néanmoins, je peux effectivement vous communiquer une liste des plantations et des espèces choisies. »

Madame CIREFICE : « Non, mais quand on met en avant une Charte de l'Arbre, on peut peut-être attendre une vue globale de ce qui se fait à l'échelle de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Rassurez-vous, Madame CIREFICE. Nous avons cette vision globale et nous pensons à la Ville de demain. »

Madame CIREFICE : « On aimerait bien l'avoir aussi, et je pense que les Thiaisais seraient ravis de la connaître. »

Monsieur le Maire : « Pour appréhender la vision de la Municipalité quant à l'avenir de l'arbre à Thiais, je vous invite fortement à relire la Charte de l'Arbre, dans laquelle notre démarche est exposée. Notre programme de plantations est précis, réfléchi et se poursuit. Il n'est pas possible de planter n'importe quelle espèce à n'importe quel endroit. De plus, des arbres d'ornement permettront d'agrémenter les avenues et les rues de notre Ville, mais également les parcs. »

Madame CIREFICE : « Bien sûr que nous avons lu la Charte de l'Arbre. Mais précisément, en tant que Thiaisienne, moi je ne sais pas où ils sont ces arbres, en fait. »

Monsieur le Maire : « Ces arbres se situent sur le territoire communal. »

Madame CIREFICE : « Oui, où ? »

Monsieur le Maire : « Comme je vous l'évoquais préalablement, la liste des arbres plantés et de leur localisation vous sera communiquée. Je laisse la parole à Monsieur TRYZNA s'il souhaite apporter des éléments de précision. »

Monsieur TRYZNA : « Je vous remercie Monsieur le Maire. En effet, je tenais à vous préciser, Madame CIREFICE, que nous possédons un logiciel permettant de suivre les arbres et les plantations. Néanmoins, aux nouvelles plantations s'ajoutent les arbres déjà existants sur le territoire communal, soit un total de plus de 11 000 arbres. Alors, si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre le plan avec 11 000 petits points, mais je ne suis pas certain que vous réussissiez à le lire. De plus, je vous avais communiqué la liste des cinquante arbres et de leurs essences. Vous m'aviez d'ailleurs répondu ne pas avoir besoin des essences. »

Madame CIREFICE : « Vous ne m'avez jamais rien remis en main propre. »

Monsieur TRYZNA : « Je ne vous parle pas de remise en main propre, mais d'annonces au Conseil Municipal. »

Madame CIREFICE : « Mais des annonces, monsieur, est-ce que c'est compliqué à ce point d'avoir une vue globale. On ne comprend pas là. »

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas croiser le fer sur cette question. Nous vous donnerons la liste des arbres plantés et de leurs emplacements. »

Monsieur ROBILLARD : « Merci. Question suivante : ça concerne les Grands Champs. Donc il est indiqué qu'il est prévu de terminer enfin les aménagements extérieurs dans les Grands Champs en 2024. Est-il prévu de réaliser les pistes cyclables en 2024 dans les Grands Champs qui, à ce jour, font défaut ? »

Monsieur le Maire : « Nous poursuivons le déploiement du Plan Vélo sur l'ensemble de la Ville, de manière cohérente, logique et raisonnée. Une somme attribuée à ce projet est inscrite au budget à venir, à hauteur d'environ 360 000 euros. Vous avez pu apercevoir que des passages protégés, légèrement surélevés, ont été créés à des endroits stratégiques de la Ville, pour permettre aux usagers circulant à vélo de marquer un temps d'arrêt, et ensuite de rentrer dans des espaces qui seront limités à 30km/heure.

S'agissant du quartier des Grands Champs, nous aurons également vocation à développer le Plan Vélo dans ce secteur. Toutefois, la condition *sine qua non* est évidemment l'intégration des voiries et espaces publics Sud de ce quartier. Nous avons approuvé le classement des voiries situées au Nord de cette zone en 2023, et l'incorporation au domaine public communal des voiries et espaces du secteur Sud sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Ainsi, l'ensemble des espaces publics des Grands Champs sera incorporé au domaine public communal, ce qui permettra par la suite de calibrer les voiries, singulièrement pour que la circulation des vélos puisse s'opérer. »

Monsieur ROBILLARD : « Je pose mes questions dans l'ordre du DOB. Concernant le QPV du quartier Grignon, est-ce qu'on peut avoir le décret du 28 décembre 2023 qui a été pris ? Et quel est le périmètre et le programme succinctement de ce nouveau QPV ? »

Monsieur le Maire : « Les décrets sont disponibles et accessibles à tous sur le site de Légifrance, mais je vous le communiquerai. Concernant le Quartier Politique de la Ville de Grignon, nous ne sommes qu'aux prémices du classement de ce secteur en QPV. En effet, le démarrage de ce dispositif peut parfois être un peu lent au regard notamment de la multitude de données à recenser. Nous collaborons avec les services de l'Etat afin de compléter des fiches programme, qui permettront par la suite de fixer les orientations et les actions à mener. Ces mesures seront ensuite présentées en commission. »

Monsieur ROBILLARD : « Quel est le périmètre ? »

Monsieur le Maire : « Le périmètre concerne environ 1 200 personnes. »

Monsieur ROBILLARD : « Quels groupes d'immeubles figurent dans ce périmètre ? »

Monsieur le Maire : « Une carte a été arrêtée et définie. Elle vous sera également transmise. »

Monsieur ROBILLARD : « Je veux bien, oui, merci. Par exemple, le quartier des Douviers participe au QPV ? »

Monsieur le Maire : « Je vous communiquerai le tracé exact. »

Monsieur ROBILLARD : « S'il n'y est pas, c'est problématique. »

Monsieur le Maire : « Permettez, Monsieur ROBILLARD, que nous prenions le temps pour mettre en œuvre ce nouveau programme, que les fiches actions soient définies et consolidées. Nous avançons de manière réfléchie. Ce sujet mobilisera de nombreux acteurs qui restent encore à déterminer, à l'instar des associations du quartier et des écoles. Mais rassurez-vous, l'ensemble des éléments relatifs à ce dossier vous seront présentés à l'occasion d'une prochaine réunion de la Commission Urbanisme. »

Monsieur ROBILLARD : « Ce sera quand, à peu près, cette Commission d'Urbanisme ? »

Monsieur le Maire : « La date n'a pas encore été fixée, mais elle sera probablement organisée avant la fin du premier semestre. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est une question très simple. Je ne comprends pas la façon dont vous répondez à cette question. »

Monsieur le Maire : « Je réponds d'une manière précise, parce que vos questions sont quelquefois des questions qui veulent bousculer. »

Monsieur ROBILLARD : « Elles sont basiques et simples. »

Monsieur le Maire : « Vos questions ne sont pas basiques et simples. Elles prétendent à bousculer l'ordre des choses dans les discussions. Vous voulez que tout de suite, on vous dise ce qui s'est passé demain. Nous sommes en discussion avec l'État sur ces sujets-là. Permettez que nous avançons avec l'État et que les étapes de cette procédure soient menées à bien. Je ne peux pas vous annoncer aujourd'hui ce qui n'est pas encore validé par l'État. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous auriez pu le dire. »

Monsieur le Maire : « Vous pourriez le comprendre. Je pense que vous êtes assez élaboré et sophistiqué intellectuellement pour le comprendre. »

Monsieur ROBILLARD : « Ne présagez pas de cela. »

Monsieur le Maire : « Mais j'ose le croire, Monsieur ROBILLARD. »

Monsieur ROBILLARD : « Je passe à la question suivante, si vous permettez. Dans le document, vous évoquez également des travaux pour la future gare de TGV. Alors, deux, trois questions. Son financement est-il assuré ? Y aura-t-il une enquête publique ? J'imagine que oui. Et si oui, comment peut-on d'ores et déjà, comme vous l'avez fait, mais c'est peut-être une erreur, parler de travaux ? Enfin, avant les travaux, il y a tout un processus qui va se dérouler. Là, cette fois-ci, ce n'est pas moi qui vais trop vite, c'est vous. »

Monsieur le Maire : « L'arrivée de la prochaine gare TGV à Thiais est prévue à l'horizon 2032. Il s'agira d'une gare de départ. Les comités d'engagement de la SNCF doivent valider la somme prévue pour sa construction. A ce jour, il est envisagé de fixer une enveloppe d'un montant de 500 millions d'euros pour la SNCF. Préalablement à l'arrivée de la gare, soit trois ans en amont, il faut que nous puissions fournir l'ensemble des éléments concernant la nécessité de surplomber la voie ferrée. En effet, la Passerelle doit également voir le jour, et la SNCF doit prendre des dispositions pour interrompre l'ensemble des circulations sur ses voies. Nous sommes aujourd'hui en discussion avec les représentants de la SNCF quant aux conséquences induites par cette zone de chantier importante. Une réflexion est menée afin de limiter les espaces de chantier au maximum pour ne pas impacter et freiner le développement de la Zone Sénia. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous savez s'il y aura une enquête publique ? »

Monsieur le Maire : « Une enquête publique sera probablement organisée. Pourquoi ne serait-ce pas le cas ? »

Monsieur ROBILLARD : « Non, je ne sais pas, je pose la question. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes assez informé de ce qu'est la vie administrative et de ce que sont les règles d'urbanisme pour savoir qu'il y aura nécessairement une enquête publique, Monsieur ROBILLARD. »

Monsieur ROBILLARD : « S'agissant de la Passerelle, vous aviez dit qu'elle serait mise en service à l'ouverture de la station de métro Thiais-Orly, en juin ? »

Monsieur le Maire : « La Passerelle sera mise en service lorsque les premiers logements seront livrés, ce qui est différent de ce vous avancez. Nous souhaitons à la fois que la gare soit mise en service avant la fin du premier semestre, et que la Passerelle soit livrée concomitamment à la livraison des logements de cette zone, permettant ainsi aux habitants de l'emprunter et de faciliter leurs déplacements. Je vous transmettrai l'ensemble des informations relatives à cet équipement dès lors qu'elles nous auront été communiquées, mais je ne veux pas poursuivre ces échanges que nous avons déjà eus par le passé, et qui étaient faits d'acrimonie et de documents émanant de la région Île-de-France que certains ont obtenu d'une manière que je n'ose même pas qualifier. »

Monsieur ROBILLARD : « Je ne vois pas de quoi vous parlez. Les habitants au nord de la station, il y a des habitants aujourd'hui au nord de la station ? Comment vont-ils faire pour rejoindre la gare s'il n'y a pas la Passerelle ? »

Monsieur le Maire : « J'ai répondu à l'instant à votre interrogation, Monsieur ROBILLARD, à moins que vous ne m'ayez pas entendu. La Passerelle sera livrée et utilisable lorsque les habitants emménageront. La mise à disposition de la Passerelle aura lieu quasiment concomitamment à l'arrivée des habitants. En outre, je rappelle que cette opération est menée par l'EPA ORSA, et non la Ville de Thiais. Nous menons un travail assez complexe et fin en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet d'aménagement, tels que la RATP, l'EPA ORSA, ou encore Ile-de-France Mobilités. »

Monsieur ROBILLARD : « La Ville est toujours maître d'ouvrage de la Passerelle ? »

Monsieur le Maire : « Bien entendu. »

Monsieur ROBILLARD : « Parce qu'il est question dans le DOB, c'est curieux, de désigner un AMO alors qu'il en existe déjà ? »

Monsieur le Maire : « Malheureusement, la SNCF a mis beaucoup de temps pour produire un certain nombre de scénarios et se comporte comme un grand organisme, un grand opérateur qui a les moyens et qui veut faire payer à la Ville des sommes qui sont, peut-être, plus importantes qu'elles le devraient. La Ville va donc désigner un maître d'œuvre pour piloter ce projet. Ce sera sans doute moins long et moins coûteux pour la Collectivité. »

Monsieur ROBILLARD : « Par qui étaient faites les études jusqu'à présent, les études de la Passerelle ? »

Monsieur le Maire : « Pour l'instant, c'est la SNCF qui y travaille et nous allons désigner un maître d'œuvre. »

Monsieur ROBILLARD : « J'avoue que c'est complètement flou. Mais je vais passer à la question suivante. Donc, ça concerne le plan pluriannuel de rénovation thermique des écoles. Vous dites donc qu'un organisme va réaliser cette étude. Est-ce qu'il s'agit de la société Operis ? Est-ce que c'est la même société qui travaille déjà sur la programmation des équipements ? Je n'ai pas bien compris. »

Monsieur le Maire : « Comme l'évoquait Madame OSSARD lors de sa présentation du DOB, des travaux de réhabilitation de la façade de l'école élémentaire Saint-Exupéry sont prévus pour 2024 afin de résoudre les problématiques thermiques que cet établissement connaît aujourd'hui. Nous avons pour objectif de procéder à ce type de travaux sur l'ensemble des établissements scolaires de la Ville, telle que l'école maternelle Schuman. Ainsi, les écoles auront des vitrages et des façades rénovés, et, par conséquent, une meilleure défense thermique. Pour réaliser ces rénovations, une étude thermique sera menée au préalable sur les bâtiments de plus de 1 000 m², par la société Alterea. »

Monsieur ROBILLARD : « Donc, pour qu'on puisse s'y retrouver, ça n'a rien à voir avec l'étude Operis qui a déjà commencé en 2022 sur la programmation des équipements scolaires. C'est deux choses différentes. »

Monsieur le Maire : « Des études sont menées pour nous permettre d'avoir les connaissances nécessaires et suffisantes avant que d'entamer des rénovations, ou de construire de nouveaux bâtiments le cas échéant. D'ailleurs, le groupe scolaire Charles Péguy fera aussi l'objet d'une réhabilitation le moment venu. Cet établissement devra répondre aux demandes nouvelles de scolarisation, au regard du développement de ce quartier. »

Monsieur ROBILLARD : « Donc je reviens, excusez-moi, à l'étude Operis. Vous nous aviez dit que vous nous la communiqueriez au premier trimestre 2024. Nous y sommes, là. Est-ce qu'on pourrait l'avoir ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle, Monsieur ROBILLARD, que le trimestre n'est pas encore terminé. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui, nous y sommes pratiquement. »

Monsieur le Maire : « Le premier trimestre s'achève à la fin du mois du mars. L'étude Operis sera donc communiquée à l'issue de ce trimestre. La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 4 avril 2024, et nous pouvons envisager que ces documents vous seront communiqués au préalable. »

Monsieur ROBILLARD : « Parfait, dans 16 jours, donc. »

Madame CIREFICE : « Si vous le permettez, moi, j'ai une question sur le Plan Vélo. Donc une réunion publique devait se tenir en début d'année. Donc nous sommes en mars. Elle n'a pas eu lieu. Est-ce qu'il y a une date ? »

Monsieur le Maire : « La prochaine réunion publique relative au déploiement du Plan Vélo aura lieu le 3 avril. »

Madame CIREFICE : « Le 3 avril, bien. Et comment se planifie la suite des travaux sur l'ensemble de la ville, puisqu'il y a des portions discontinues ? »

Monsieur le Maire : « A l'instar des réunions qui ont été organisées par le passé, cette concertation nous permettra de consulter les riverains concernés par cette nouvelle étape du déploiement du Plan Vélo. Comme je l'annonçais tout à l'heure, une somme de 360 000 euros est prévue dans le budget pour les travaux liés à ce projet. »

Monsieur ROBILLARD : « Excusez-moi, je voulais conclure. Donc, compte tenu de ce que l'on a entendu, compte tenu du manque d'ambition sur les plans environnemental et social de votre document, et compte tenu des retards qui ne sont pas tellement bien expliqués dans les études qui sont menées par la Ville, on va voter contre ce document. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit ici de prendre acte que le débat a eu lieu. Vous pourrez ensuite voter contre le Budget Primitif, mais aujourd'hui nous prenons acte. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

URBANISME-ENVIRONNEMENT

Point n° 5 : Approbation de la mise en compatibilité du PLU sur le projet « Parcs en Scène – Courson Alouettes », par déclaration de projet

Monsieur le Maire expose :

Il y a de nombreuses années, la Ville de Thiais a initié la requalification du secteur du Sénia, qui mènera, à terme, dans ce secteur actuellement dégradé, dédié à la logistique, à l'édification d'un nouveau bassin de vie mixte, autour d'une programmation ambitieuse de commerces, de logements, d'activités, d'équipements publics, de résidences de services, ou d'espaces verts qualitatifs, ponctué par la gare de métro de la ligne 14, livrée dans quelques semaines, ainsi que par la Scène Digitale, équipement métropolitain consacré à la pratique des sports digitaux, ou à plus longue échéance, par une gare de départ TGV, en cours d'étude par la SNCF.

Au gré de l'avancement du projet, trois secteurs distincts ont été délimités en partenariat avec les différents acteurs institutionnels, ainsi que les futurs aménageurs, avec une ambition commune, mais des règles procédurales et un rythme d'avancement propres :

- La ZAC Intercommunale Thiais-Orly, portée par l'EPA ORSA, autour du pôle gare de la ligne 14, sur le territoire des deux Communes, ainsi qu'au Nord des voies ferrées, à Thiais,
- L'opération Parcs en Scène, porté par Linkcity, lauréat depuis 2017 du Concours Inventons la Métropole du Grand Paris, et aménageur de la Scène Digitale,

- La Zone Bleue, périmètre situé au Nord-Est du Sénia, au sein duquel la Semmaris sera chargée de développer 25 hectares, participant à la requalification qualitative du secteur, avec la contrainte de faire muter les activités présentes sur site, en des fonctions compatibles avec la proximité immédiate du bassin de vie, déployé par les deux premiers secteurs.

La présente procédure concerne la mise en compatibilité du PLU pour le secteur Parcs en Scène, pour laquelle une nouvelle étape administrative majeure sera franchie le 2 avril prochain avec l'approbation de la mise en compatibilité du PLU par le Conseil Territorial, compétent en matière d'urbanisme règlementaire.

Tel que présenté régulièrement au cours de réunions du Conseil Municipal ou lors des Commissions Urbanisme-Environnement-Protection du Paysage, et encore récemment en septembre dernier, le projet Parcs en Scène prévoit, en articulation avec la ZAC projetée sur Thiais et Orly, le déploiement de la Scène Digitale, d'un parc central de plus de 7 000 m² (en sus du parc de la ZAC, de 1,5Ha), de résidences étudiantes, d'une auberge de jeunesse, d'une résidence pour personnes âgées, d'un foyer d'aide médicalisé, d'une résidence hôtelière, ainsi qu'une nouvelle offre de logements, dont 25% de locatif social, un groupe scolaire de 10 classes, ou encore des commerces en pied d'immeuble et autres rez-de-chaussée actifs.

Pour rappel, le Territoire a prescrit le lancement de la présente procédure par délibération n°2021-04-13_2324 du 13 avril 2021, reconnaissant l'intérêt général du projet en ce qu'il « s'inscrit dans un objectif de rééquilibrage de l'est et l'ouest de la métropole parisienne » et « vise également à apporter une plus grande mixité fonctionnelle sur ce site aujourd'hui à dominante d'activité, à améliorer le cadre de vie des Thiaisais et à proposer un programme intergénérationnel ».

Après décision de l'Autorité Environnementale (N°MRAE DKIF-2022-169 du 29/09/2022), de l'obligation de réaliser une évaluation environnementale, une concertation publique a été organisée par la Ville, sous l'égide de l'EPT, en mars 2023, puis une enquête publique entre le 22 novembre et le 22 décembre dernier.

A l'issue de l'enquête publique clôturée en fin d'année 2023, le Commissaire-Enquêteur a remis son rapport le 29 janvier 2024.

En réponse aux contributions des Personnes Publiques Associées, réunies en octobre dernier, et des participants à l'enquête publique, et après avoir relevé à plusieurs reprises la qualité, à la fois, du projet, de l'étude d'impact, et de la mise en compatibilité du PLU, il a émis un avis favorable avec deux réserves et une recommandation :

- Une première réserve relative au complément de l'étude d'impact quant à l'évolution du projet dans le temps ;
- Une seconde réserve relative à la présentation de l'OAP projetée, et à son suivi dans le temps, notamment auprès des constructeurs ;
- Et enfin, une recommandation relative à la limitation de la dérogation de constructibilité accrue pour les bâtiments abritant un rez-de-chaussée actif, aux seuls lots déjà identifiés bénéficiant de cette souplesse.
- Quant à la première de ces réserves, le maître d'ouvrage s'est engagé à mettre à jour l'étude d'impact lors des phases suivantes de l'opération ; et l'OAP et le règlement écrit du périmètre du projet ont été modifiées pour intégrer les deux autres remarques.

Dès lors, soulignant la prise en compte de l'avis du Commissaire-Enquêteur, relevant l'absence d'opposition au projet, constatée à l'issue de l'enquête publique, mais également de la précédente concertation du public, et considérant la nécessité d'adapter le PLU dans ce secteur afin de permettre l'expansion de l'ambitieux projet de requalification de la zone Sénia, porté par la Ville depuis de nombreuses années, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable relatif à l'approbation par l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue de la réalisation de l'opération projetée.

Monsieur le Maire : « Nous avons ensuite l'approbation de la mise en compatibilité du PLU sur le projet Parcs en Seine - Courson-Alouettes, par déclaration de projet. Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Territorial du 2 avril prochain. En effet, cette procédure est menée par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'agit ici de la dernière étape de cette procédure qui permettra ensuite le dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les premiers lots de la requalification de la zone Sénia. Pour rappel, la concertation préalable à déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU a eu lieu du 7 mars au 7 avril, et aucun avis ou commentaire n'a été émis par la population. Lors de sa séance du 28 septembre 2023, notre assemblée délibérante avait émis un avis favorable sur le bilan de la concertation. Nous avons réuni les Personnes Publiques Associées le 19 octobre 2023. Une enquête publique s'est tenue du 22 novembre au 22 décembre 2023. En résumé, il s'agit de la sixième consultation de la population relative au projet de Parcs en Seine de la zone Sénia, et ce, depuis 2020 : par exemple, celle portant sur la création de la ZAC, ou encore l'enquête dans les parcs. Il est constaté une absence d'opposition constante quant à la requalification de la zone Sénia. Nous n'avons pas reçu, dans l'ensemble de ces enquêtes, d'opposition qui aurait permis de mettre en exergue un quelconque blocage. »

Monsieur ROBILLARD : « Il y a eu des remarques. J'en ai fait quelques-unes au gré des consultations. Lorsque vous parlez de six consultations, c'est sur les deux opérations ? »

Monsieur le Maire : « C'est sur l'ensemble, bien sûr. »

Monsieur ROBILLARD : « Il est indiqué que ce n'est que le 2 avril que l'EPT 12 votera sur la mise en compatibilité. Vous ne pouvez pas dire que l'EPT va approuver. On ne sait pas ce qu'ils vont voter. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai jamais avancé que le Conseil Territorial allait approuver ce point. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est écrit comme ça dans le document. »

Monsieur le Maire : « Vous avez un esprit particulièrement curieux et assez reptilien. Je n'ai pas affirmé que le Conseil Territorial approuverait la mise en compatibilité du PLU, mais que ce point serait soumis au vote de l'EPT le 2 avril. Nous pouvons supposer qu'il l'approuvera, au regard notamment de l'absence d'observation. D'ailleurs, le Commissaire-Enquêteur a rendu un avis favorable, avec deux réserves qui ont été levées. »

Monsieur ROBILLARD : « Mais c'est écrit comme ça. Enfin, je lis le document, votre note de synthèse. L'étape sera franchie le 2 avril prochain avec l'approbation de la mise en compatibilité. Ce n'est pas moi qui invente. »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROBILLARD, il s'agit d'une formule consacrée. L'approbation de la mise en compatibilité du PLU est soumise au vote du Conseil Territorial. »

Monsieur ROBILLARD : « Monsieur le Maire, nous n'avons pas reçu le rapport du Commissaire Enquêteur. »

Monsieur le Maire : « Le rapport n'a pas encore été communiqué à la Ville. Toutefois, les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été portées à votre connaissance dans la note de synthèse que vous avez reçue. Je tiens également à préciser qu'il ne s'agit pas d'approuver le rapport du Commissaire Enquêteur, mais bien d'émettre un avis sur l'approbation de la mise en compatibilité du PLU, par l'EPT. »

Monsieur ROBILLARD : « Je parle du rapport lui-même. Je ne comprends pas. Comment peut-on voter un document, une procédure, sans le rapport du Commissaire Enquêteur ? »

Monsieur le Maire : « Vous êtes singulièrement quelqu'un qui ergote sur les détails des dossiers. »

Monsieur ROBILLARD : « Je n'ergote pas sur un mot, je mets en évidence l'absence d'un document important. Ce que je souhaitais dire sur ce document, sur ce point 5, c'est que nous sommes favorables au projet, mais ça, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, à chaque fois qu'on évoque le projet. Par contre, on n'est pas d'accord avec la façon dont il est mené. Concernant le projet Parcs en Seine, on n'est pas d'accord avec la densification qui va avoir lieu compte tenu des modifications qui sont apportées dans le document PLU modifié sur les hauteurs, par exemple. Des hauteurs de R plus 9 vont être acceptées jusqu'à même R plus 10, puisqu'il est question de 34 mètres de hauteur. Donc, c'est trop important. C'est une densification trop importante. C'est ce que j'ai dit lors de l'enquête et c'est ce qu'on avait, je crois, dit lors du précédent Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « Ce projet ambitieux que nous menons, sera réalisé autour d'une gare. Sa présence impacte la densité de ses environs. Ce secteur accueillera des immeubles constitués de bureaux, d'habitations, et sera en effet plus dense que d'autres quartiers de la Ville. Mais n'ayez crainte, Monsieur ROBILLARD, l'entièreté de la zone ne sera pas impactée. Un épannelage sera opéré sur l'ensemble des constructions et nous veillerons à l'équilibre de ce nouveau bassin de vie.

Nous sommes aujourd'hui soumis à des contradictions entre les injonctions de l'Etat et du Territoire quant aux nombres de logements à construire, et les mesures diverses et variées consacrées à l'environnement, le climat, la verdure, ou encore la désimperméabilisation des terres. Nous œuvrons avec ce souci de coordonner au mieux ces différents critères. L'opération Parcs en Scène qui verra le jour, avec la Scène Digitale, comprendra aussi des équipements publics et de services : une école, des résidences étudiantes, des commerces, une résidence pour personnes âgées. »

Monsieur ROBILLARD : « Excusez-moi, je peux encore dire un dernier mot sur la Scène Digitale, puisqu'on parle de Parcs en Scène. J'ai l'impression que le calendrier s'accélère un petit peu sur la Scène Digitale. Vous aviez évoqué une ouverture en 2026, c'est vraiment proche. La question, c'est si on parle d'une ouverture en 2026, ça veut dire que les études se font. Un architecte a-t-il été désigné ? Y a-t-il eu un concours entre plusieurs architectes pour en choisir un et choisir un projet ? Est-ce que vous pouvez nous dire deux mots sur la genèse du projet ? »

Monsieur le Maire : « La Scène Digitale est intégrée au programme d'aménagement Parcs en Scène mené et financé par Linkcity. Je vais réitérer des propos tenus ici, au sein de notre Conseil, à maintes reprises. Nous avons été candidats au concours « *Inventons la Métropole du Grand Paris* », avec ce projet emblématique qu'est la Scène Digitale, et qui sera livrée en 2028. »

Monsieur ROBILLARD : « 2028 ? »

Monsieur le Maire : « L'EPA ORSA fait face à certaines dérives sur cette opération. »

Monsieur ROBILLARD : « Parlez-nous des dérives, alors, au lieu de me renvoyer la balle à moi qui n'y suis pour rien. C'est vous-même qui aviez parlé de 2026. Là, ce soir, à l'occasion de ma question, on apprend qu'il y aura du retard. »

Monsieur le Maire : « Un retard est accusé dans cette opération, mais qui ne relève pas de la responsabilité de la Ville. Je vous donne une échéance aujourd'hui, qui est celle de l'EPA ORSA. La Ville n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre de ce projet. Cessez vos tentatives d'incrimination de la Municipalité. Nous vous tenons informés au fil de l'eau, Conseil Municipal après Conseil Municipal, des éléments qui se précisent tout au long des différentes étapes de ce programme. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 31 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LETONNELIER – Mmes DONA – PHILIPPE – REGARD – ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – GERMANI – Mme RICHET – M. GREINER – MM. MALHERBE – BOMPARD

Par 4 voix ABSTENTION : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes CIREFICE – HILLION

RESSOURCES-HUMAINES

Point n° 6 : Prestations d'action sociale au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté, sur décision de leur assemblée délibérante, d'accorder des avantages sociaux à leurs agents en activité, sous réserve qu'ils soient attribués dans les mêmes conditions et que leurs taux ne soient pas supérieurs à ceux retenus pour les agents de l'Etat.

Ainsi, sur décision du Conseil Municipal, les agents communaux peuvent bénéficier de prestations d'action sociale en matière d'aide à la famille et de séjours d'enfants.

La circulaire ministérielle du 4 janvier 2024 a fixé les taux maximums applicables pour les prestations interministérielles d'action sociale à l'année 2024 (NOR TFPF 2334860C).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de prise en charge correspondant aux taux maximums, soit :

I – AIDE A LA FAMILLE

- Aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant
 - 26,16 euros par jour

II – SEJOURS D'ENFANTS

- Centres de vacances avec hébergement (colonies) dans la limite de 45 jours par an et par enfant :
 - Enfants de moins de 13 ans : 8,40 euros par jour
 - Enfants de 13 à 18 ans : 12,70 euros par jour
- Centres de loisirs sans hébergement dans la limite de 45 jours par an et par enfant :
 - Journée complète : 6,06 euros
 - Demi-journée : 3,06 euros

- Maisons familiales de vacances, villages familiaux de vacances et séjours en gîtes, dans la limite de 45 jours par an :
 - 8,84 euros par jour en pension complète
 - 8,40 euros par jour pour les autres formules

- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif
 - 87,05 euros par séjour de 21 jours consécutifs au moins
 - 4,14 euros par jour pour les séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours

- Séjours linguistiques
 - Enfants de moins de 13 ans : 8,40 euros par jour
 - Enfants de 13 à 18 ans : 12,71 euros par jour

III. MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans :
 - 183 euros par mois

- Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés :
 - 23,96 euros par jour

- Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 ans et 27 ans :
 - 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

VŒUX-MOTIONS

Point n° 7 : Vœu contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Robert Schuman pour la rentrée 2024-2025

Monsieur le Maire expose :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) a fait connaître à la Ville son intention de procéder à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Robert Schuman, au titre des mesures de réajustement prévues pour la rentrée 2024.

La Ville de Thiais œuvre depuis de nombreuses années pour la réussite éducative de ses élèves, en maternelle comme en élémentaire, notamment par une offre d'actions culturelles, citoyennes et sportives sur les temps de l'enfant et par la mise en place de projets éducatifs et pédagogiques, comme le dispositif Coup de Pouce ou le soutien scolaire en ligne.

Cette décision de l'Etat, qui saisit le prétexte d'une baisse conjoncturelle et limitée des effectifs pour fermer une classe, va à l'encontre de cette cohérence de l'action municipale et de toutes les démarches initiées par la Ville pour tendre à une qualité optimale des conditions d'enseignement.

Cette fermeture serait d'autant plus inconséquente qu'elle interviendrait à l'encontre des mesures ministérielles qui ont pour objectif de garantir des effectifs allégés dans les classes de grande section.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à se prononcer contre la fermeture de classe annoncée et à émettre un vœu en ce sens.

Monsieur le Maire : « Nous soumettons ensuite à votre approbation, un vœu contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Robert Schuman. Nous avons appris qu'il y aurait possiblement, une fermeture de classe au sein de cet établissement à la rentrée prochaine, et comme habituellement nous proposons un vœu contre. »

Madame CIREFICE : « Nous avons une proposition d'ajout en fait. Bien évidemment, nous sommes tout à fait d'accord avec ce vœu, mais nous avons une proposition d'ajout à faire parce qu'il se trouve que dans un communiqué de presse daté du 5 janvier 2024 est apparue une nouvelle cartographie des quartiers populaires de la Ville, quartiers parmi lesquels figure à présent le quartier Grignon. Or, le groupe scolaire Robert Schuman est en plein cœur de ce quartier. Et donc, est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter cet élément comme argument supplémentaire pour donner encore un petit peu plus de poids à ce vœu ?

Monsieur le Maire : « L'école Robert Schuman n'est pas incluse dans ce périmètre. »

Madame CIREFICE : « Oui, mais ça en fait partie quand même. »

Monsieur le Maire : « Je vous répète que cet établissement n'est pas intégré au quartier politique de la ville. »

Madame CIREFICE : « Ou sa proximité. De toute façon, les élèves viennent de là. »

Monsieur le Maire : « Nous ne pouvons pas mentionner le quartier QPV alors que cette école n'est pas intégrée dans son périmètre. Ce serait malvenu de l'affirmer à l'Etat et au Rectorat. Il s'agit ici de deux sujets bien distincts. »

Madame CIREFICE : « Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas tout de même modifier la chose ? Dans l'avant-dernier paragraphe, *« cette fermeture serait d'autant plus inconséquente qu'elle interviendrait à l'encontre des mesures ministérielles qui ont pour objectif de garantir des effectifs allégés dans les classes de grande section »*. Voici notre proposition d'ajout, *« et elle serait d'autant plus incompréhensible qu'elle vise une école située tout près d'un quartier qualifié de prioritaire et dont la majorité des élèves sont issus »* ? »

Monsieur le Maire : « Je vais peut-être vous décevoir, le vœu sera maintenu tel qu'il a été rédigé, tel qu'il a été prévu. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Monsieur ROBILLARD : « Une première question sur les délais d'attente pour obtenir un logement social à Thiais. Beaucoup de Thiaisien(ne)s se plaignent d'un délai d'attente extrêmement long en vue d'obtenir un logement social à Thiais, souvent plusieurs années. Aucun programme de logement social n'est en cours de construction aujourd'hui à notre connaissance, alors que les constructions privées, elles, sont nombreuses. Les Thiaisien(ne)s ne le comprennent pas. Par ailleurs, la frilosité des banques depuis de nombreux mois empêche nombre de Thiaisien(ne)s, déjà locataires, d'acheter leur logement et les conduit par conséquent à conserver leur logement social. Donc la question est, pourquoi n'y a-t-il pas plus de construction de logement social à Thiais, alors que c'est le

cas un petit peu partout ailleurs ? Et autre question précise, quel est le prochain programme de logement social qui va être lancé ? »

Monsieur le Maire : « La crise du logement n'est pas un problème qui se limite à l'échelle de la Ville. Cette crise du logement est nationale et résulte de raisons diverses, qui sont celles à la fois du crédit, des taux d'intérêt, des difficultés liées aux aides de l'État, et aussi des difficultés d'aujourd'hui qu'ont les Français pour se loger. Le secteur de la construction neuve est en crise. D'ailleurs, l'État devrait et doit préparer un certain nombre de plans pour permettre que cette crise ne conduise pas à la mort de tout un secteur. Il y a un déficit de constructions nouvelles à l'échelle du Grand Paris, et il y a cette volonté de l'Etat de construire 70 000 logements par an dans la région parisienne. Nous avons aujourd'hui des injonctions contradictoires de l'État qui tendent à exiger des constructions massives, tout en imposant des normes environnementales qui sont de plus en plus restrictives et difficiles à soutenir dans la mesure où, même si elles sont vertueuses, elles complexifient les choses. L'État fonctionne aujourd'hui avec deux hémisphères qui ne sont pas coordonnés.

La Ville de Thiais respecte strictement le taux imposé par la loi SRU avec 24.04% de logements sociaux en 2024 : les projets en cours et à venir auront 25 % de logements sociaux. Pour exemple, 25% de logements sociaux sont programmés au sein de la zone Sénia, ou encore sur l'Entrée de Ville. D'ailleurs, la construction de ces logements dans le Sénia favorisera les parcours résidentiels pour des usagers qui sont aujourd'hui dans l'attente d'un logement.

De plus, nous avons récemment appris que la Ville de Paris allait céder le bâtiment de la rue des Baudemons à Valophis. La démolition de cette Résidence précédera l'arrivée de 11 logements sociaux, sur 43 au total. Cette opération sera donc portée par Valophis, et nous nous réjouissons de la rapidité à laquelle les choses avancent. En effet, cela permet à ce bâtiment de ne pas rester vide et d'être de nouveau l'objet de tentations et de squats. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous dites que la Ville est entre 24 et 25 %. Vous l'aviez déjà dit, je l'avais noté. Or, comme je viens de le dire, il y a un nombre de programmes privés qui se construisent un peu partout dans Thiais au jour d'aujourd'hui. Donc, de fait, tant qu'il n'y aura pas d'autres constructions de logements sociaux, ce taux va malheureusement baisser, c'est mathématique. »

Monsieur le Maire : « Du logement social est prévu dans des programmes privés. Par exemple, nous sommes aujourd'hui en discussion avec la société Télamon, en charge de l'opération de construction située dans le parc des Annonciades, et je vous confirme que des logements sociaux seront édifiés. Nous y veillons. »

Monsieur ROBILLARD : « Tout à fait. Je connais cette opération. Mais ce n'est pas le cas sur les autres programmes de construction privée ailleurs dans la ville. »

Monsieur le Maire : « Nous veillons à ce qu'il y ait 25% de logements sociaux sur les opérations nouvelles. »

Monsieur ROBILLARD : « Je suis surpris, mais enfin, je note ce que vous me dites. »

Madame CIREFICE : « Excusez-moi, c'est le cas, voie Rubens ? Les logements Kaufman et Broad ? Il y a du logement social ? »

Monsieur le Maire : « Je vous confirme que cette construction comprendra des logements sociaux. »

Monsieur ROBILLARD : « Avenue du Général de Gaulle, avant la clinique, il y a du logement social dans ce qui a été livré ? »

Monsieur SEGURA : « Il ne me semble pas que le projet de 26 logements porté par la société CITIC, comprenne du logement social. En revanche, sur l'opération Entrée de ville, il y a bien 25% de logements sociaux. »

Monsieur ROBILLARD : « Non, non, je parle d'avant la clinique ? »

Monsieur SEGURA : « Il n'y a que 26 logements. C'est une toute petite opération. »

Monsieur ROBILLARD : « Privée. Donc il n'y a pas de logements sociaux dans cet immeuble. »

Monsieur le Maire : « Cessez donc de tenter des effets de manche, Monsieur ROBILLARD. Vous savez parfaitement comment cela fonctionne. Notre objectif est de maintenir un taux de logement social à hauteur de 25% sur l'ensemble de la ville, et sur l'intégralité des programmes importants. Bien entendu, lorsqu'un pavillon est construit, du logement social n'est pas réalisé. »

Monsieur ROBILLARD : « On ne parle pas de pavillon, on parle de construction d'immeubles de 25 logements. »

Monsieur le Maire : « Il y aura *in fine* 25% de logements sociaux sur l'ensemble de la ville. Alors cela vous chagrine peut-être que la Ville de Thiais ait cette perception sociale de l'habitat, mais je vous affirme que nous y veillons. »

Monsieur ROBILLARD : « Et donc, quel est le prochain programme de logement social qui va être construit pour information ? »

Monsieur le Maire : « Je vous ai énoncé les prochains programmes qui intégreront du logement social, Monsieur ROBILLARD : l'opération sur le Monastère des Annonciades, qui prévoit également la création d'une crèche, le projet d'Entrée de Ville, la démolition-reconstruction de la Résidence des Baudemons, ou encore le programme Kaufman & Broad situé Voie Rubens. Nous imposons à ces constructeurs importants de créer du logement social. La Ville est exigeante quant au respect du maintien du taux qui nous est imposé par la loi SRU. »

Monsieur ROBILLARD : « Deuxième question. C'est une question sur le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France. Donc le SDRIF, comme on l'appelle, enfin on l'appelle le SDRIF-E maintenant, E pour environnement, est en cours de révision. Une enquête publique se termine le 16 mars, donc très prochainement. La Municipalité n'a, à notre connaissance, jamais évoqué cette procédure très importante, très lourde. Elle ne l'a jamais évoquée, par exemple, ici, en Conseil Municipal, à part quatre ou cinq lignes, sur le site internet de la Ville. Il serait peut-être bien pour la Ville d'intervenir dans cette enquête, car des dispositions sont prévues qui visent à densifier, semble-t-il, le tissu pavillonnaire existant, si l'on en croit les petites démonstrations qui figurent dans le petit fascicule d'information publique. »

Monsieur le Maire : « Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, nous veillons à protéger les espaces pavillonnaires de la Ville en évitant le mitage avec du collectif. Nous demeurons très vigilants afin de prévenir de l'ambition de certains promoteurs qui ont la volonté d'acquérir deux ou trois parcelles pour construire un collectif, en milieu de ce système pavillonnaire. C'est notre ligne directrice, menée et suivie par Monsieur SEGURA, ses services et l'Etablissement Public Territorial. »

Monsieur ROBILLARD : « Alors il y a un petit schéma qui est très clair. On voit un quartier pavillonnaire qui est densifié. Vous savez que le SDRIF s'oppose au PLUi. Donc si vous dites que le PLUi préserve les quartiers pavillonnaires, mais si le SDRIF vient à l'encontre, c'est le SDRIF qui va gagner. »

Monsieur le Maire : « Le PLUi sera arrêté avant la fin juin et fera ensuite l'objet d'une enquête publique. Il sera définitivement voté en 2025. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui. Mais le SDRIF va s'imposer au PLUi. Donc vous l'aurez approuvé et il sera remis en cause, peut-être, dans le SDRIF. »

Monsieur SEGURA : « L'EPT a formulé un avis sur le SDRIF, mais très peu de Villes l'ont fait. Ce qui est important, ce sont les données qui seront recensées dans le PLUi. D'ailleurs, une réunion publique aura lieu à la fin du mois, soit le 27 mars. Cette procédure est menée sous l'égide de l'EPT, puisqu'il s'agit d'une affaire d'urbanisme. Nous travaillons de concert avec les services territoriaux pour faire prévaloir les objectifs qui sont ceux de la Ville de Thiais. Ce qui est important, c'est la traduction dans le PLUi à venir. »

Monsieur ROBILLARD : « J'ai vu qu'il y avait des réunions publiques dans certaines communes de la région. »

Monsieur le Maire : « Une réunion publique relative au PLUi, est organisée à Thiais le 27 mars prochain. »

Monsieur ROBILLARD : « Mais on ne fait pas de réunion sur le SDRIF. »

Monsieur le Maire : « Le SDRIF est un document conçu par la Région. Notre attention se porte sur l'élaboration du futur PLUi, qui nous permettra de renouveler le dessin du projet urbain de la Ville, tel que nous le portons depuis de nombreuses années. »

Monsieur SEGURA : « La Commissaire Enquêtrice n'a enregistré aucune remarque. Je suis allé la voir à la fin de sa vacation, et aucune remarque n'a été enregistrée. Elle nous a précisé qu'il y avait eu des réactions importantes dans certaines communes qui connaissent un problème majeur, telle que l'implantation d'un équipement public dont les habitants ne souhaitent pas. Mais dans la plupart des autres collectivités, il n'y a pas eu de remarques. Elle a confirmé qu'après trois heures de permanence en Mairie, aucune remarque des usagers n'a été enregistrée sur le SDRIF, et ce, dans la grande majorité des villes. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui, enfin, ça, ça ne m'étonne pas. Mais les Villes pourraient émettre des avis également dans le cadre de cette enquête. Mais bon, pourquoi je dis ça, Monsieur le Maire ? C'est parce que, comme vous l'avez entendu, le Premier Ministre Attal a évoqué la possibilité de densifier certains quartiers pavillonnaires. Donc il y a d'un côté ces petits schémas qui sont dans le SDRIF, de l'autre côté l'État qui souhaite densifier certains quartiers pavillonnaires. Nous verrons quelle forme ça prendra, si cela prend forme. Ce que je voulais dire, c'est que le groupe Thiais Pour Tous est contre ces deux propositions. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes également contre ces deux dispositions. Monsieur Gabriel Attal a annoncé un propos de nature générale quant à la densification des secteurs pavillonnaires, mais aucune précision n'a été apportée sur cette idée : comment ? à quel endroit ? dans quelle ville ? La Commune de Thiais n'est pas concernée à ce jour, et nous souhaitons maintenir, consolider, et éviter la transformation de notre tissu pavillonnaire, qu'il ne soit pas dégradé par la construction de collectifs. Ainsi, l'élaboration du PLUi doit être réfléchi et précise. Nous travaillons en parfaite collaboration avec l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre sur ce sujet. »

Monsieur LONY : « J'ai une question qui porte sur le tri des biodéchets. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les Thiaisais doivent se mettre en conformité avec l'obligation théorique 2024 de collecte séparée des déchets compostables. Dans cette perspective, les collectivités sont tenues de proposer des solutions de tri de biodéchets et le Bulletin Officiel de la transition écologique du 9

décembre 2023 présente deux types de solutions possibles ; la collecte en point d'apport volontaire accessible dans un rayon de 200 mètres environ ou la mise à disposition de composteurs domestiques. Quelles sont les dispositions que la Municipalité a envisagées pour s'assurer que les Thiaisien(ne)s pourront répondre à cette obligation ? Pourriez-vous nous indiquer où seront installés ces points de collecte et sous quelle forme ? Par ailleurs, ces mesures impliquent-elles une augmentation des taxes sur les ordures ménagères ? »

Monsieur le Maire : « Nous distribuons des composteurs depuis plusieurs années, à ceux qui en font la demande. Il y a une quinzaine de jours, une nouvelle campagne de distribution de composteurs a été organisée au Palais Omnisports. Cette dernière a rencontré un vif succès, puisqu'une centaine de personnes s'est déplacée. A cette occasion, un technicien de l'EPT était présent afin d'expliquer aux usagers le processus à appliquer pour un compostage réussi.

S'agissant des solutions qui seront mises en œuvre pour le tri des biodéchets, nous ne souhaitons pas que ces équipements soient installés sur le domaine public, et ce, pour des questions d'hygiène. Si d'aventure, un usager jetait ses déchets ménagers malencontreusement à côté du composteur, et donc, par terre, cela contribuerait à la prolifération des nuisibles. L'option privilégiée serait alors de favoriser leur installation sur des espaces privés, tels que des pavillons, ou au sein des bâtiments collectifs. Je pense par exemple à la Résidence des Grands Champs, qui pourrait accueillir ce type de dispositif. »

Monsieur LONY : « En ce qui concerne l'augmentation des taxes sur les ordures ménagères, pas d'augmentation, pas d'impact ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que la gestion des déchets ménagers est une compétence appartenant à l'EPT, et non à la Ville. Ainsi le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fixé par cette institution. Ces taxes ont malheureusement augmenté ces dernières années, mais ce n'est pas de notre fait. La Commune a été pénalisée à deux reprises sur ce sujet : à la fois par l'augmentation desdites taxes, mais également par la collecte qui a été diminuée de façon autoritaire, pour passer d'une C5 à une C3. »

Madame CIREFICE : « Je vais terminer par deux questions que souhaitait poser Madame HILLION, mais qui est souffrante ce soir. Ce sont des questions qui remontent, en fait, de certains Thiaisien(ne)s sur deux types de difficultés. Alors d'abord, la première question concerne les démarches qui peuvent être faites en Mairie, donc via le portail citoyen de la Ville, donc des démarches comme la prise de rendez-vous, par exemple, pour refaire une carte d'identité ou un passeport. Et il se trouve que sur ce portail peuvent être déposés à l'avance un certain nombre de documents, mais il semblerait que le personnel communal n'y ait pas accès. Donc pourriez-vous nous indiquer deux points ? D'abord, s'il y a d'autres démarches à venir qui pourraient être effectuées sur le portail, et nous dire à quoi servent les documents qui sont déposés si l'administration n'y a pas accès ? »

Monsieur le Maire : « La transmission des documents qu'un usager doit fournir dans le cadre d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, est réglementée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, l'ANTS. En effet, ces éléments doivent obligatoirement être numérisés par le scan mis à la disposition de la Ville, par ladite agence. Ainsi, les fichiers sous format PDF, voire parfois des photographies des justificatifs, déposés par l'administré sur le portail citoyen, sont irrecevables pour l'ANTS. Pour conclure, les agents municipaux ont bien accès à ces documents, mais ne peuvent les utiliser, au regard des mesures imposées par l'ANTS. »

Madame CIREFICE : « Mais ça veut dire que systématiquement, on a donc demandé au personnel de mairie de demander les documents sans recourir au portail, si j'ai bien compris. »

Monsieur le Maire : « Afin d'éviter à l'usager un rejet de son dossier, il est sollicité la transmission de documents originaux sous format papier. »

Madame CIREFICE : « Et donc, manifestement, il y a aussi un problème sur le site pour les prises de rendez-vous qui se font à partir du dernier jour du mois. Et ça a l'air très compliqué. C'est-à-dire qu'en fait, on rate un mois si on ne s'est pas inscrit à une date qui, en réalité, n'est pas indiquée sur le site. Donc, comme je n'ai pas la précision exacte, est-ce que simplement on pourrait vérifier sur le site que tout n'est pas un peu trompeur ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas réellement de difficultés quant à la prise des rendez-vous. Les usagers choisissent une date et un horaire en fonction de leurs disponibilités. Un agent du guichet unique les reçoit pour traiter leur dossier. D'ailleurs, je tiens à préciser que les délais de délivrance d'un titre d'identité par la Préfecture, ont fortement diminué, et sont redescendus à trois semaines maximum. »

Monsieur LONY : « Pardon, Monsieur le Maire, si vous permettez, ce n'est pas exactement de ça qu'il s'agit, en fait. Si on veut prendre un rendez-vous aujourd'hui pour un rendez-vous d'état civil et qu'on passe par le portail citoyen, on va voir, aujourd'hui, nous sommes le 14, on aura un rendez-vous à juillet, tout simplement. Le portail nous indique des dates qui sont très éloignées, sauf si on s'inscrit, si on fait cette demande de rendez-vous le dernier jour du mois. Il y a une date très précise à laquelle on peut prendre ces rendez-vous, autrement ça nous renvoie aux calendes grecques. »

Monsieur le Maire : « La Ville de Thiais a fait le choix d'ouvrir mensuellement le planning de prise de rendez-vous. Ainsi, les calendriers sont disponibles mois par mois. »

Monsieur LONY : « Alors, je vais vous citer mon expérience. J'ai essayé de prendre rendez-vous sur le site du portail citoyen, et on m'a donné un rendez-vous trois mois plus tard, en me disant qu'il n'y aurait pas de rendez-vous disponible avant trois mois plus tard. Je me suis déplacé ensuite pour aller à l'accueil, et l'accueil m'a dit, « *on peut avoir un rendez-vous la semaine prochaine, si vous voulez* ». Donc il y a un dysfonctionnement, si vous voulez, un non-alignement des plannings entre le planning du guichet et le planning qui est entretenu par le portail espace citoyen. Il faudrait donc tout simplement synchroniser ces deux plannings. Ce n'est pas compliqué. Ils ne le sont pas. »

Monsieur le Maire : « Je répète mes propos : les rendez-vous sont pris mois par mois. Aussi, les plannings peuvent parfois être remplis très rapidement, en fonction des demandes des usagers, mais également des périodes. Par exemple, à l'approche des vacances, les calendriers sont évidemment bookés. Il faut s'y prendre suffisamment en avance pour réserver un créneau qui puisse vous satisfaire. Sur le site internet de la Ville, est mentionnée l'information suivante : « *Nous attirons votre attention sur le fait que les créneaux de rendez-vous pour les passeports et les CNI sont ouverts au plus tard la veille du premier jour du mois suivant sur l'espace citoyen* ». Notre volonté est d'éviter au maximum une surcharge des calendriers. En outre, je vous rappelle que des usagers résidant sur une autre commune ont la possibilité de prendre un rendez-vous à Thiais pour déposer leur dossier. »

Madame CIREFICE : « J'ai une dernière question qui concerne les questions de stationnement rue Hélène Muller et Cours Sainte-Marthe. Des riverains se plaignent de véhicules stationnés sur le trottoir rue Hélène Muller, côté zone d'activité ou sur le passage piéton. Nous voudrions savoir si une réflexion est en cours pour sécuriser cette zone, pour essayer d'installer des plots ou autre chose, en bref, pour régler la situation qui est vraiment pénible et qui a priori, ne va pas s'arranger une fois que la construction au fond du Cours Sainte-Marthe sera en œuvre. »

Monsieur le Maire : « En 2023, deux ralentisseurs ont été mis en place sur la rue Hélène Muller pour compléter les bénéfiques des dos d'âne qui étaient déjà en place. Nous constatons en effet des incivilités quant au stationnement de ce secteur. J'ai sollicité la Police Municipale afin qu'une vigilance particulière soit apportée à ce secteur, et que les véhicules mal stationnés soient verbalisés en conséquence. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les agents de la Police Municipale ont procédé à 57 verbalisations. Ils assurent également la bonne fluidité du trafic le cas échéant. S'agissant du Cours Sainte-Marthe, je vous rappelle que cette voie relève du domaine privé. Cet espace, ouvert à la

circulation publique, ne dépend pas de la Commune. Enfin, j'ai saisi les services techniques municipaux pour renforcer les dispositifs de sécurité. Une pose de bordure de défense le long de la rue Hélène Muller est programmée pour cette année. »

Liste des marchés conclus :

- Marchés passés à procédure adaptée :
 - Marché d'achat de matériels de bureau. Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois attribué à :
 - o Lot 1 – Petites fournitures de bureau : attribué à **Lacoste** avec montant minimum annuel de 2 500 € HT et pour un montant maximum annuel de 12 000,00 € HT ;
 - o Lot 2 – Enveloppes attribué à : **Luquet et Duranton** sans montant minimum et au montant maximum annuel de 12 000 € HT ;
 - o Lot 3 – Papier attribué à : **Antalis** avec montant minimum annuel de 5 000 € HT et au montant maximum annuel de 15 000 € HT.
 - Marché de contrôles, d'entretien et de renouvellement des points d'eau incendie publique et de suivi du parc. Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande attribué à **CDA** sans montant minimum et un montant maximum annuel de 50 000 € HT pour une durée d'un an reconductible trois fois.
 - Marché de travaux de création, d'installation et d'entretien des aires de jeux, des espaces sportifs et des bacs à sable de la commune de Thiais attribué à la société **Ecogom** pour un montant annuel forfaitaire de 8 718,00 € et une partie à bons de commande au montant annuel maximum de 100 000,00 € HT pour une durée d'un an reconductible 3 fois.
 - Marché relatif à l'exécution d'une mission d'assistance pour l'animation du C.L.S.P.D et le suivi de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Thiais : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande attribué à **Althing** avec un montant annuel minimum de 10 000 € HT et un montant annuel maximum de 40 000 € HT pour une durée d'un an reconductible 2 fois.
 - Contrat relatif à la location de trois terminaux de paiement électronique (TPE) avec la société **JDC** pour un montant annuel de 1 088,40 € HT et une durée d'un an reconductible 3 fois.
 - Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la crèche multi-accueil rue Paul Vaillant Couturier– Lot 2 gros œuvre conclu avec la société **Dat construction**.
 - Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la crèche multi-accueil rue Paul Vaillant Couturier– Lot 4 plâtrerie -isolation – faux-plafonds conclu avec la société **EPH**.
 - Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la crèche multi-accueil rue Paul Vaillant Couturier– Lot 5 Menuiseries bois – équipements-mobilier conclu avec la société **Moreau**.
 - Avenant n° 1 au marché de travaux de travaux d'aménagement de la crèche multi-accueil rue Paul Vaillant Couturier – Lot 7 Electricité courants fort et faible conclu avec la société **NEA**.
 - Avenant n° 1 au contrat relatif à la réalisation de prestations scientifiques portant sur l'étude de sol du jardin permacole conclu avec la société **AgroParisTech Innovation**.

Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire :

- D2023/022 et 023 : Décisions relatives à des conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- D2024/001 : Décision portant approbation d'un contrat concernant une ligne de trésorerie ;
- D2024/002 : Décision relative à la demande de subventions au titre de la DSIL 2024.

Monsieur ROBILLARD : « Deux petites questions sur les marchés. Je ne comprends pas ce qui vient d'être dit. Est-ce qu'on peut juste savoir le contenu succinct de l'accord cadre ? »

Monsieur le Maire : « Je vous invite à me transmettre vos questions relatives aux marchés publics par écrit. Vous comprendrez que nous n'avons pas en mémoire l'ensemble du contenu, notamment technique, de chaque marché public. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 56.

Le Secrétaire de Séance,



Guylaine TORCHEUX

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Richard DELL'AGNOLA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Les remarques et observations formulées sur le procès-verbal, lors de son approbation, sont les suivantes :

Monsieur ROBILLARD : « Contrairement à ce que vous indiquez souvent, nous ne recevons toujours pas les relevés de décisions de nos commissions sur nos tablettes, sauf lorsque nous les réclamons, à plusieurs reprises. »

Monsieur le Maire : « Les relevés de décisions des Commissions Finances et Urbanisme ont été envoyés ce jour aux membres concernés, via l'application Docapost. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui alors, on vient de voir que nous avons reçu un certain nombre de choses aujourd'hui, juste avant le Conseil Municipal, ce qui nous laisse quand même peu de temps pour en prendre connaissance. Vous en conviendrez. »

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour de ces instances est explicitement renseigné dans la convocation, et chaque point est détaillé au travers d'une présentation PowerPoint projeté lors de ces réunions. Votre groupe Thiais pour Tous est représenté dans chacune des commissions municipales. Vous y participez, et il ne me semble pas que vous découvriez d'élément nouveau à la lecture des relevés de décisions. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est vous-même qui vous êtes engagé à nous les communiquer. On vous les réclame, c'est tout. Soit vous me dites que vous les communiquez, soit vous ne le dites pas. Mais si vous le dites, on les attend. »

Monsieur le Maire : « Comme à votre habitude, vous souhaitez utiliser un ton polémique sur les différents dossiers que nous traitons ici. Ne débutons pas la séance de cette façon, Monsieur ROBILLARD.

Je vous confirme que les relevés de décisions des deux dernières commissions ont bien été transmis aux élus concernés, sur leur tablette. En outre, les documents que votre groupe a sollicités lors de la séance de notre assemblée délibérante du 14 mars vous ont été envoyés par mail, notamment l'arrêté instaurant une ZFE, la carte de son périmètre, ou encore le décret paru en décembre 2023 recensant les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Je rappelle que ces sujets ne font pas l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de ce soir. »

Monsieur ROBILLARD : « Vous deviez me transmettre l'étude Opéris, en tout cas la partie présentée en commission. Je souhaiterais l'avoir si c'est possible. »

Monsieur le Maire : « Ce document vous sera également communiqué. »

Monsieur ROBILLARD : « Je souhaiterais aussi avoir le rapport du Commissaire-Enquêteur sur la mise en compatibilité du PLU que vous avez abordée la fois précédente. »

Monsieur le Maire : « Comme nous l'avions évoqué, ce dossier est mené sous l'égide de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Le rapport du Commissaire-Enquêteur a donc légitimement été notifié à cet organisme, qui ne l'a pas encore transmis à la Ville. Bien entendu, lorsque cet élément sera en notre possession, nous ne manquerons pas de vous l'envoyer. »

Monsieur ROBILLARD : « Je crois que ça a été voté à l'EPT récemment. Donc avec les délibérations, ils n'envoient pas les documents ? »

Monsieur le Maire : « Ce sujet était soumis à l'approbation du Conseil Territorial du 2 avril, soit il y a deux jours. Souffrez que l'EPT ne réagisse pas aux demandes pressantes de Monsieur ROBILLARD. »

Monsieur ROBILLARD : « Concernant les avenants qui avaient été évoqués la fois précédente en fin de Conseil, est-ce que vous pourrez caractériser les cinq derniers avenants qui sont marqués au procès-verbal, en indiquant notamment les montants, pour avoir une idée du volume de ces avenants. »

Monsieur le Maire : « Ces informations complémentaires vous seront communiquées. »

Monsieur ROBILLARD : « J'ai enfin une question de ma collègue, Véronique CIREFICE, qui ne peut pas être présente ce soir. Elle attend la liste des arbres plantés, et de leurs emplacements. Je crois qu'elle n'a rien reçu encore. »

Monsieur le Maire : « Monsieur TRYZNA et moi-même nous sommes engagés à lui envoyer ladite liste. Rassurez-la, le nécessaire sera effectué. »

Monsieur MALHERBE : « Quand vous transmettez des choses à Thiais pour Tous, est-ce qu'on pourrait avoir la même chose ? Par équité, ça serait quand même normal qu'on obtienne les mêmes documents. »

Monsieur le Maire : « Si d'aventures vous souhaitez que les mêmes documents vous soient envoyés, je vous invite à formuler votre demande par écrit. »

Monsieur MALHERBE : « Qu'est-ce que ça change de mettre deux e-mails ou lieu d'un ? »

Monsieur le Maire : « Là n'est pas la question, Monsieur MALHERBE. Nous apportons des éléments de réponse à ceux qui les sollicitent. »

Monsieur MALHERBE : « Donc pour avoir la réponse, il faut que nous posions la question la fois suivante ? C'est un peu dommage. »

Monsieur le Maire : « Dès lors qu'un élu sollicite la transmission de documents, nous veillons à ce que la réponse lui soit apportée. Nous ciblons les envois au regard des sollicitations des élus. Aussi, si un membre de notre assemblée ne formalise pas sa demande, c'est que finalement, il est satisfait des informations qui lui sont communiquées en séance du Conseil Municipal. »